## **RÉSOLUTION**

**Objet** : Programme d'investissement 2008 révisé

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 77<sup>ème</sup> session à Saint-Pétersbourg (Russie), du 7 au 10 octobre 2008,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport AG-2008-RAP-11, intitulé « Programme d'investissement 2008 révisé »,

CONSIDÉRANT que le Comité exécutif a examiné très attentivement les besoins de l'Organisation, et

NOTANT que le Comité exécutif a pris acte des commentaires du Groupe consultatif pour les questions financières, ainsi que de la position du Sous-comité des finances,

APPROUVE le Programme d'investissement 2008 révisé et ses annexes tels qu'ils figurent dans le document ci-dessus mentionné ;

APPROUVE les transferts depuis, vers et entre les différents Fonds de l'Organisation tels qu'ils sont expliqués dans le document susmentionné et dans ses différentes annexes.

**Adoptée**